

Sur le procédé

CREATION 55 ZEN CREATION 70 ZEN

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société Gerflor SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	Annule et remplace le Document Technique d'Application 12/23-1829_V2. Mise à jour du domaine d'emploi conformément à la jurisprudence en vigueur – cas des salles d'eau avec zone de douche « zéro ressaut ».	FAU Gilbert	RIVIERE Yann
V2	Il s'agit de la révision à l'identique du Document Technique d'Application 12/23-1829_V1. Cette version V2 intègre les principales modifications suivantes : • Modification du délai de mise en service pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes de 72 heures à 48 heures au moins après l'achèvement des travaux. • Modification des consignes de pose des lames orientées dans le même sens. D'une rangée à l'autre, décaler d'1/3 de lame ou bien poser à joints perdus. • Retrait du produit de maintien DALFIX qui n'est plus sur le marché. • Ajout des caractéristiques des rouleaux à utiliser pour l'application des produits de maintien ainsi que leur plage de consommation prescrite. • Ajout du § 2.6 Maintenance / réparation. • Ajout d'informations au § 2.7 Traitement en fin de vie. • Ajout de précision sur les conditions de fixation des profilés.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtements de sol à base de PVC sur mousse, en lames et dalles, destinés à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P3 E2 C2 et U4 P3 E2 C2, en travaux neufs ou de rénovation.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	5
1.2.2.	Durabilité	6
1.3.	Impact environnemental	6
1.4.	Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé	6
2.	Dossier Technique	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.1.1.	Coordonnées	7
2.2.	Description	7
2.2.1.	Principe	7
2.2.2.	Caractéristiques des composants	7
2.3.	Dispositions de conception	9
2.3.1.	Classement UPEC du local	9
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé	9
2.3.3.	Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports	9
2.3.4.	Chauffage des locaux	9
2.3.5.	Traitement des joints de dilatation	10
2.3.6.	Résistance thermique	10
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	10
2.4.1.	Dispositions générales	10
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	10
2.4.3.	Pose avec un produit de maintien	11
2.4.4.	Traitement des joints de dilatation	13
2.4.5.	Raccordement aux revêtements adjacents	13
2.4.6.	Traitement des joints périphériques / rives	13
2.4.7.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries	14
2.5.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	14
2.6.	Maintenance / Réparation	14
2.7.	Traitement en fin de vie	14
2.8.	Assistante technique	14
2.8.1.	Soutien à la préconisation	14
2.8.2.	Soutien lors du chantier	14
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	14
2.10.	Réception – Mise en service	15
2.11.	Mention des justificatifs	15
2.11.1.	Résultats expérimentaux	15
2.11.2.	Références	15
2.11.3.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

CREATION 55 ZEN

- U3 P3 E2 C2 sur supports à base de liant hydraulique neufs (y compris plancher chauffant et plancher rayonnant électrique) tels que définis au § 1.1.2.2.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur supports en bois ou panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.3 ou existants tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves telles que définies au § 1.1.4.5 ou existantes remises à nu telles que définies au § 1.1.4.6 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur revêtement en linoléum existant tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après ;
- U3 P3 E2 C2 sur revêtements existants autres que linoléum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après.

CREATION 70 ZEN

- U4 P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant et plancher rayonnant électrique) tels que définis au § 1.1.2.2.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur supports neufs ou existants en bois ou panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.3 ou existants tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves telles que définies au § 1.1.2.2.5 ou existantes remises à nu telles que définies au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur revêtement en linoléum existant tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après ;
- U4 P3 E2 C2 sur revêtements existants autres que linoléum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après.

E1, E2 : joints vifs ;

Conditions et limites d'emploi

En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.

La pose directe sur ancien carrelage n'est pas visée.

Le domaine d'emploi est limité aux locaux classés au plus E2. Conformément à la notice en vigueur sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux, tout local classé E2 devient E3 dès lors qu'il est équipé d'un siphon de sol ; de ce fait, le classement d'un local avec douche zéro ressaut, cloisonnée ou non, est E3.

En conséquence, les salles d'eau avec zone de douche zéro ressaut (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, janvier 2025) ou avec ressaut intérieur du receveur fini continu ≤ 2 cm (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, juillet 2012), cloisonnées ou non, ne sont pas visées par le présent Avis Technique, quelle que soit la technologie de receveur.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports à base de liant hydraulique neufs (y compris les planchers chauffants et les planchers chauffants rayonnants électriques)

Les supports visés sont tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7) et les planchers rayonnants électriques conformes au e-cahier 3606_V3, à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles).

1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles conformes aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes admissibles sont celles décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même § 7.

1.1.2.2.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1) ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé**1.2.1.1. Réaction au feu**

Les revêtements de sol CREATION ZEN font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme EN 13501-1 (2018), du CRET n° 2022/050-1 du 14/04/2023, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose collée avec un produit de maintien sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibre-ciment classés A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

1.2.1.2. Acoustique

Le revêtement de sol CREATION 55 ZEN fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta_{LW} = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 ; les essais ont été réalisés avec les éprouvettes en pose maintenue. (Rapport d'essais du CSTB n° AC23-20444 du 07/09/2023).

Le revêtement de sol CREATION 70 ZEN fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta_{LW} = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 ; les essais ont été réalisés avec les éprouvettes en pose maintenue. (Rapport d'essais du CSTB n° AC23-20440 du 05/07/2023).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.3. Impact environnemental

Les revêtements de sol CREATION 55 ZEN et CREATION 70 ZEN font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 10/2023 par GERFLOR. Elle fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.inies.fr

1.4. Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé

Le présent Document Technique d'Application ne vise que la pose maintenue en plein. Les emballages devront mentionner ce mode de pose sur l'emballage par référence au présent Document Technique d'Application.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société GERFLOR SAS
1, Place Verrazzano
CS 20458
FR-69258 Lyon Cedex 09
Tél : 04.74.05.40.00
Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements « CREATION 55 ZEN et CREATION 70 ZEN » font l'objet d'une déclaration des performances DdP établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

La pose maintenue en plein est mentionnée sur l'emballage par référence au présent Document Technique d'Application (au même titre que la pose collée en plein par référence à la QB 30 UPEC A+).

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Revêtements de sol à base de PVC sur mousse, en lames et dalles, destinés à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P3 E2 C2 et U4 P3 E2 C2, en travaux neufs ou de rénovation.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Revêtements

2.2.2.1.1. Type de structure

Revêtements de sol à base de PVC multicouches, armaturés par un double renfort, à couche d'usure transparente, sur sous-couche mousse à base de PVC répondant aux exigences de la norme NF EN ISO 11638. Ils sont fabriqués par enduction et calandrage.

Ils comprennent les couches suivantes :

- Une couche d'usure transparente en PVC (revêtue en usine d'un traitement de surface en polyuréthane réticulé Protecsol 2) ;
- Une couche en PVC avec décor imprimé avec armature en voile de verre ;
- Une couche médiane incorporant un renfort en grille de verre ;
- Une couche d'envers en pvc expansé.

2.2.2.1.2. Coloris et Design

La surface présente un léger grain de surface.

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 30 coloris pour les revêtements CREATION 55 ZEN / CREATION 70 ZEN.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.2.1.3. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	CREATION 55 ZEN	CREATION 70 ZEN
Dimensions des dalles (mm) – NF EN ISO 24342 Dimensions des lames (mm) – NF EN ISO 24342	500 X 500 (+/- 0,5) 1250 (+/-0,5) x 245 (+/-0.3) ; 750 (+/-0.5) x 150 (+/-0.2)	
Masse surfacique totale (g/m²) – NF EN ISO 23997	3570 (-7%/+15%)	3670 (-10%/+13%)
Equerrage (écart autorisé en mm) – ISO 24342 Dimension ≤ 400 mm Dimension > 400 mm	≤ 0,25 mm ≤ 0,35 mm	
Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346 Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) Épaisseur de la couche de surface (mm) – NF EN ISO 24340	4,25 -0/+0.20 0,63 (-0/+15%)	4,35 -0,15/+0,18 0,70 (-10%/+13%)

2.2.2.1.4. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	CREATION 55 ZEN CREATION 70 ZEN
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) (ISO 24343-1) Résistance au pied de meuble (NF EN 424) (Configuration Pied n° 0, charge : 100 kg) Comportement à l'essai de chaise à roulettes (ISO 4918) (25.000 cycles ; 90 kg) Flexibilité (NF EN ISO 24344 – Type 1) : Mandrin de diamètre 20mm	≤ 0,20 Aucun désordre Aucun désordre Aucun désordre
Stabilité et cohésion Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) – NF EN ISO 23999 Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière – NF EN ISO 105-B02	≤ 0,05 ≤ 2 ≥ 6
Acoustique Efficacité acoustique au bruit de choc (NF EN ISO 717-2)	19 ± 2 dB
Résistance thermique déclarée¹ Etablie à partir de la conductivité thermique déterminée suivant NF EN 12524 (m².K/W)	0,017
¹ Pour information	

2.2.2.2. Produits associés**2.2.2.2.1. Primaires**

Sur les supports concernés un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien. Le primaire doit être associé avec le produit de maintien.

Nom	Fabricant / Distributeur
PE 260	UZIN

2.2.2.2.2. Produits de maintien

GERFLOR prescrit les produits de maintien de type résines acryliques, en émulsion listés ci-dessous :

Nom	Fabricant / Distributeur	Outil d'application	Consommation
FIX A760 TECH FIX A570 MULTITACK SADER ADHESIF	BOSTIK	Rouleau anti-goutte 12 mm	60 - 100 g/m ² 40 - 100 g/m ² 40 - 100 g/m ²
U2100 ¹	UZIN	Rouleau mousse fine Pinceau	50 - 100 g/m ²
L'emploi de produits de maintien autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord. 1 : A l'exclusion des supports fermés.			

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.3.1. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones où le revêtement de sol existant peut être conservé et celles où il doit être déposé, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et définir la nature du support.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au e-Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Dans le cas d'un ancien support de ce type revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre celles-ci doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.4. Chauffage des locaux

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante et du support conformes à celles prescrites au § 2.4.1.2 ci-après.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.5. Traitement des joints de dilatation

Le Maître d'œuvre devra préciser le mode de traitement ainsi que le choix du profilé parmi ceux proposés en annexe 1.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes CREATION 55 ZEN et CREATION 70 ZEN posés maintenus sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m².K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements CREATION 55 ZEN et CREATION 70 ZEN, et de la résistance thermique du revêtement existant.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Stockage et condition de pose

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être comprise entre + 12 °C et +25 °C.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complété et modifié comme défini ci-dessous :

- En outre les écarts de planéité doivent être :
 - ≤ 5 mm sous la règle de 2 m.
 - ≤ 1 mm sous la règle de 20 cm.

Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par les " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB ou l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

Travaux préparatoires

Conformément aux « Règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape le cas échéant).

La pose directe est possible si les exigences décrites au § 2.4.2.1.2 sont respectées. Dans le cas contraire, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB, appliqué avec le primaire adapté, et classé P3 est requise.

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB, appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2. Supports existants

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 2.4.2.1.1 ci-avant.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D.

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Anciens supports à base de liant hydraulique non revêtu ou remis à nu y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au paragraphe 2.4.2.1.1 du présent Dossier Technique.

Chape fluide à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Support à base de bois ou en panneaux à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Carreaux céramiques existants

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Dalles semi-flexibles (amiantées ou non)

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 55/70 ZEN.

Le nettoyage du sol est réalisé par dépoussiérage par une aspiration soignée, lessivage, puis rinçage soigné.

Cas particulier des dalles vinyle-amiantées :

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage et de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas.

Revêtements souples compacts en lés

Les anciens revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse devront être préalablement déposés.

Pour les revêtements souples compacts caoutchouc et linoléum, l'étude préalable est réalisée avec les mêmes critères que ceux définis pour les revêtements de sol PVC compacts en lés. Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée dans les mêmes conditions que celles indiquées dans le tableau 5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et son annexe D.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 2.4.2.2.2 « Anciens supports hydrauliques mis à nu ou non recouverts » ;
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

Peinture de sol

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 55/70 ZEN.

2.4.3. Pose avec un produit de maintien

Tous les produits cités au § 2.2.2.2 du présent dossier technique doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur le support préparé et réceptionné conformément aux prescriptions des paragraphes 2.4.2.1 et 2.4.2.2 du présent Dossier Technique.

2.4.3.1. Calepinage et disposition des dalles/lames

Cf. § 9.1 et § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit :

Tracer les axes de départ suivant les dispositions ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles/lames sur les accès principaux ;
- Vérifier que les dalles/lames de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle/lame.

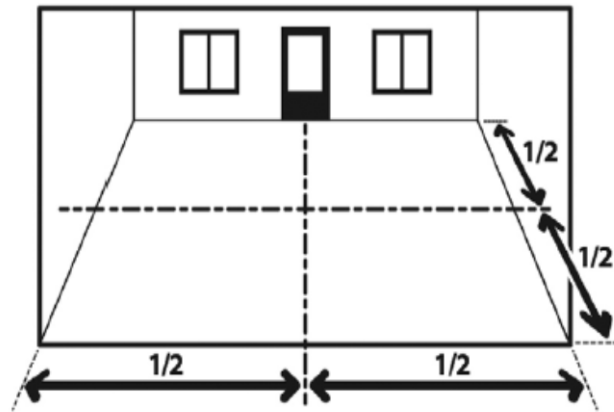


Figure 1

La pose des dalles et lames s'effectue comme défini ci-dessous :

- à joints vifs ;
- à sens contrarié à 90° pour les dalles ;
- dans le même sens pour les lames.

La pose s'effectue en ménageant un décalage minimum :

- soit d'un tiers de la longueur de lame en chaque rangée ;
- soit, dans le cas de la pose à joint perdu, de 25 cm minimum.

2.4.3.2. Application du produit de maintien

L'application du produit de maintien (Cf. §2.2.2.2 ci-avant) se fera par simple encollage sur le support selon les spécifications du fabricant du produit de maintien.

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les indications d'emploi du fabricant du produit notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

2.4.3.3. Pose du revêtement

Après gommage total du produit de maintien, la pose du revêtement peut être effectuée.

La pose des dalles est réalisée selon la méthode dite en « escalier » selon le principe ci-dessous, à sens contrarié et à joints vifs :

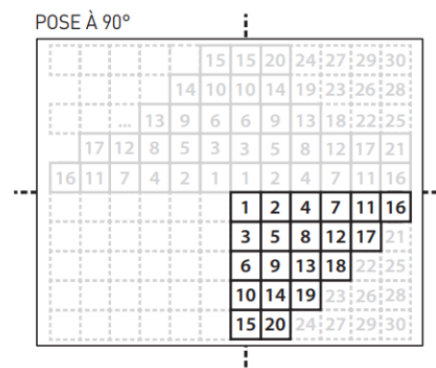
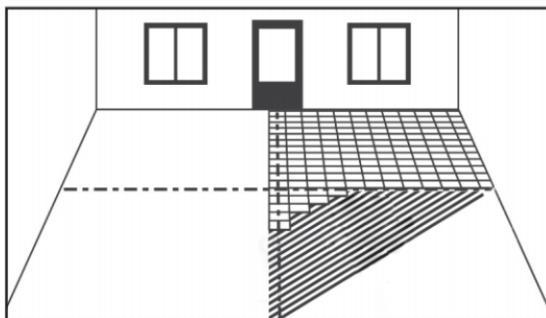


Figure 2 : Pose du revêtement

La pose des lames s'effectue les lames orientées dans le même sens ; elle est réalisée par rangée.

D'une rangée à l'autre, décaler d'1/3 de lame (schéma ci-dessous) ou bien à joints perdus ; dans ce cas, décaler les lames de 25 cm minimum et commencer la rangée suivante avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente. Éviter les petites coupes aux extrémités des rangées.

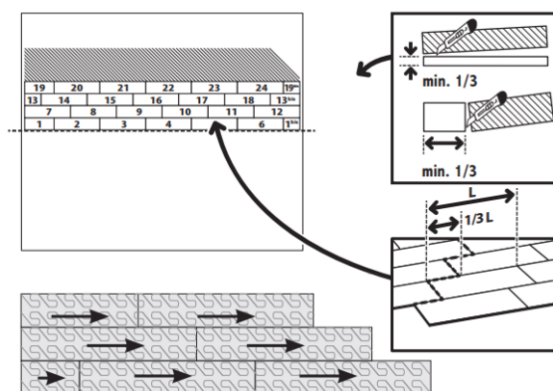


Figure 3 : Pose des lames à joints perdus

Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement. La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter à lame droite.

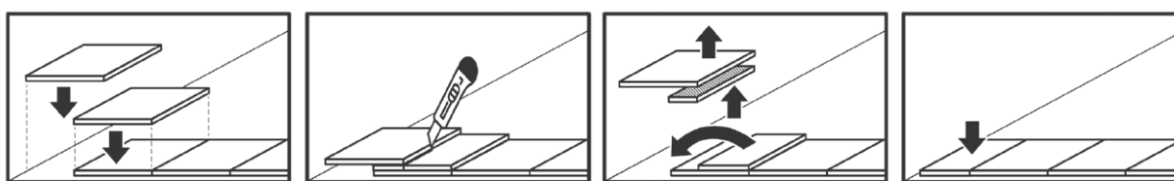


Figure 4 : Découpe périphérique

2.4.3.4. Marouflage

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement ;
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

2.4.4. Traitement des joints de dilatation

Pour le traitement du joint de dilatation sans surépaisseur du profilé par rapport au revêtement de sol, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS (de type CJ20+3 ou CJ30+3) est mis en œuvre ; le revêtement de sol est quant à lui arasé le long du joint et est soudé à chaud avec le joint souple à l'aide du cordon d'apport CR40.

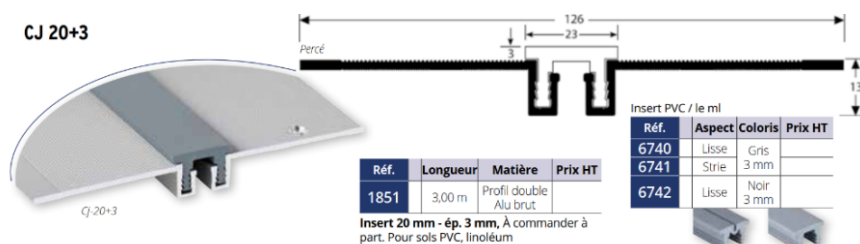


Figure 5 : Traitement des joints de dilatation

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté, par vissage, dans le cas des locaux U4 P3. Dans les locaux au plus U3 P3, le profilé peut être soit adhésivé soit mis en œuvre comme dans les locaux U4 P3 avec vissage du profilé sur un seul côté. L'annexe 1 précise les modèles adhésivés des modèles pré-perçés d'un côté et adhésivé de l'autre.

2.4.5. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS (Seuil DESIGN CLIP, Seuil INVISIFIX EVOLUTION) en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements CREATION 55 et CREATION 70 ZEN.

2.4.6. Traitement des joints périphériques / rives

- Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement arasé en périphérie ; une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique peut être installée.
- Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm puis un calfatage est réalisé à l'aide d'un mastic MS polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

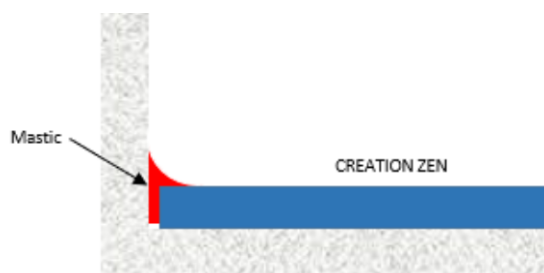


Figure 6 : Traitement des rives

2.4.7. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Le revêtement est simplement arasé en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm et un calfatage est réalisé avec un mastic MS Polymère.

2.5. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : nettoyage à sec journalier (balai ou aspirateur) ;
- Entretien périodique : détergent neutre en balayage humide avec microfibres humidifié ou serpillère essorée alterné avec balayage à sec journalier ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de le vernis de finition usine.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées sur le site internet www.gerflor.com pour les usages collectifs (Gamme Habitat). Ne jamais utiliser d'embouts ou de roulettes (de chaise, mobilier,) en caoutchouc, mais des embouts plats et sans motifs en PVC ou polyéthylène.

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement.

2.6. Maintenance / Réparation

Le remplacement d'une dalle ou lame est possible en retirant la dalle ou lame impactée puis en installant la nouvelle sur le produit de maintien en place. Il est possible de remettre une fine couche de fixateur en cas de doute sur l'adhérence du produit de maintien en place.

2.7. Traitement en fin de vie

- Pour les revêtements de sol CREATION 55 ZEN et 70 ZEN en fin de vie, ainsi que pour les chutes de pose, Gerflor fait appel à son programme Seconde Vie qui collecte des chutes de pose et des produits en fin de vie. Ces éléments sont traités par le centre de valorisation Floor to Floor et réintègrent ensuite la fabrication d'un produit fini dans les usines françaises de Gerflor.
- Les informations relatives à ce programme sont disponibles sur le lien suivant : Seconde vie : notre programme de recyclage | Gerflor Professionnels

2.8. Assistante technique

2.8.1. Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.8.2. Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26130) de la société GERFLOR.

La société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Suivi des performances acoustiques :

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol CREATION 55 ZEN et CREATION 70 ZEN à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.10. Réception – Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut intervenir dès le lendemain de l'achèvement des travaux avec :

- Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes : 48 heures après l'achèvement des travaux.
- Dans le cas d'un sol chauffant, sa remise en chauffe devra être effectuée 7 jours au moins après la mise en œuvre du revêtement de sol.

2.11. Mention des justificatifs

2.11.1. Résultats expérimentaux**Réaction au feu**

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles.
- Équerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes (25.000 cycles)
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100 kg)
- Poinçonnement rémanent
- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes – Pose maintenue (25.000 cycles) (Rapport homologation n° CSRD-22063 du laboratoire de GERFLOR en date du 09/09/2022)
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble – Pose maintenue (P0 ; 100kg) (Rapport homologation n° CSRD-22063 du laboratoire de GERFLOR en date du 09/09/2022)

Rapport technique du laboratoire de la société GERFLOR en date du 17/07/2023 portant sur un comparatif des propriétés mécaniques des revêtements CREATION 70 ZEN et TARADAL 43 ;

- Rapport d'essais du laboratoire de GERFLOR en date du 24/02/2022 sur l'évaluation de la tenue du revêtement TARALAM CONFORT 33 avec le produit de maintien U2100 de la société UZIN à l'essai de chaise à roulettes dans le cadre d'une demande d'Avis Technique ;
- Rapport d'essais du laboratoire de GERFLOR en date du 26/10/2023 concernant des essais de pelage et cisaillement du revêtement CREATION 70 ZEN avec les produits de maintien U2100 de la société UZIN et ADHESITEC de la société BOSTIK ;
- Résultat du laboratoire de GERFLOR portant sur le comportement du revêtement CREATION 70 ZEN sous une sollicitation de type irradiation infra-rouge en comparant la pose poissée (U2100) et la pose collée ;
- Rapport d'essai n° DP 02/24 du laboratoire de GERFLOR en date du 05/02/2024 concernant des essais de pelage et cisaillement du revêtement CREATION 70 ZEN avec le produit de maintien BOSTIK A570 MULTI TACK ;
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur une maquette du revêtement – cycles d'exposition à un rayonnement thermique. (Rapport du CSTB n° DSR-P-23-25694 concernant le revêtement de sol résilient CREATION 70 ZEN (pose réalisée avec le produit de maintien FIX A570 MULTI TACK de BOSTIK).

2.11.2. Références**Références chantiers**

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : Mars 2022

Quantité posée : 75000 m² (maintenu en plein)

2.11.3. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

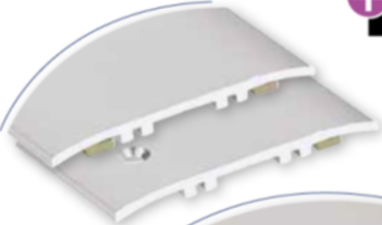
Annexe 1 – Joint de dilatation

Seuls les couvre-joints de dilatation pré-percé d'un côté et d'adhésif de l'autre sont préconisés dans les locaux classés U4 P3 conformément au §2.4.4 du présent dossier.

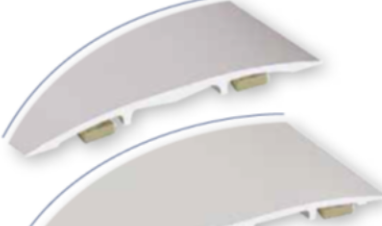
SEUILS - COUVRE-JOINTS
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

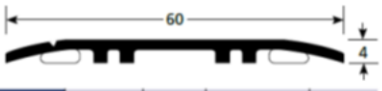
BORDS DROITS



BORDS BISEAUTÉS
Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.

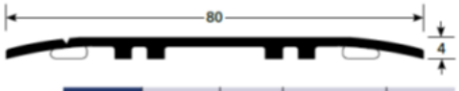


+ Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

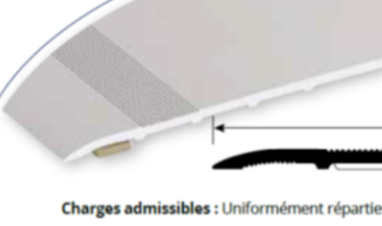
Charge admissible: 8,1 kg/cm²

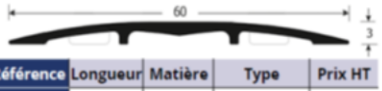


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

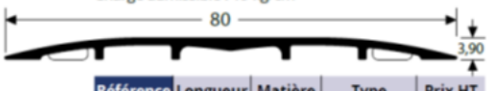






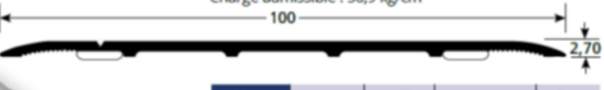
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

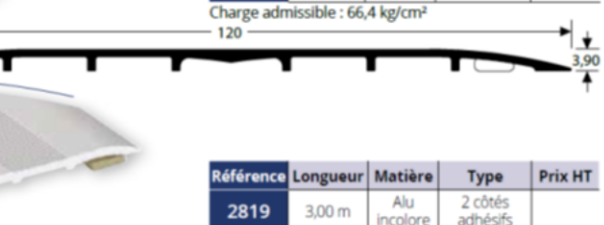
Charge admissible : 19 kg/cm²

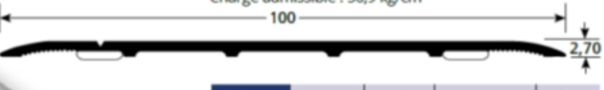


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

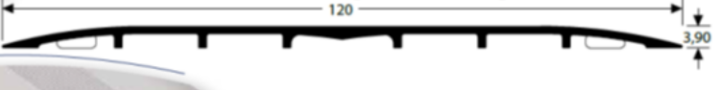






Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²





Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²

Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

81

Annexe 2- Raccordement au revêtement adjacent

Seuils de porte

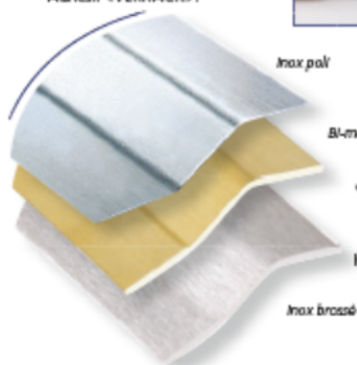
Rattrapage de niveaux

Différences de niveaux

ROMUS[®]

● D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



Inox brossé

LIVRÉ EN VRAC

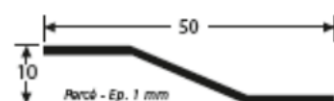
Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	MATIERE Ep 1 mm
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	2610
		Inox brossé	2616
		Bi-métal	2611
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	2614
		Bi-métal	2615
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	2612
		Inox brossé	2617
		Bi-métal	2613

Livré sous gaine accrochable

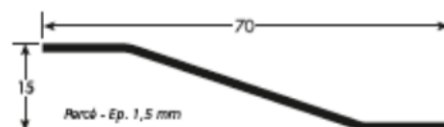
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

● D.N. PERCÉES

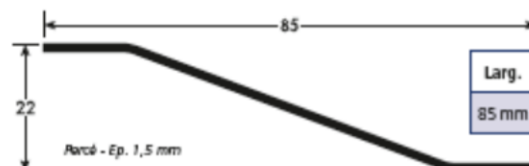
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Larg.	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088



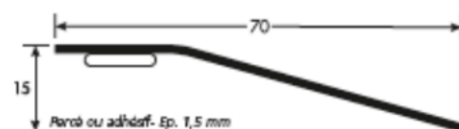
Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085



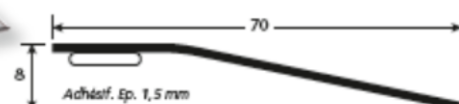
Larg.	Matière	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

● ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matière	Longueur
70 mm, Percé	Inox brossé	2,50 m
		1928
70 mm, Adhésif	Inox brossé	1929



Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		1927